



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 27553

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés rencontrées par les élèves et leurs professeurs au collège en raison de l'absence d'enseignement pratique dans l'aménagement trop intellectuel ou abstrait à des élèves qui ont besoin d'un apprentissage plus manuel qui les aiderait à se former utilement et à se structurer. Devant la diversité des aspirations des élèves, le contenu théorique des programmes brise certaines personnalités contraintes de se contenir dans un cadre déterminé qui ne leur convient pas. Si un programme fondamental commun est indispensable à l'éducation de tous, une plus grande souplesse dans le choix du cursus, une plus grande variété des matières proposées et une meilleure valorisation des modules pratiques, techniques ou manuels favoriseraient l'épanouissement des élèves. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne serait pas opportun de proposer un enseignement plus pratique aux élèves de collège et de lycée, ce qui ne requiert pas de moyens supplémentaires mais une simple évolution du contenu des programmes.

Texte de la réponse

Un enseignement de technologie est dispensé dès la classe de sixième à l'ensemble des élèves scolarisés au collège. Il fait partie intégrante de la formation commune obligatoire assurée à ce niveau d'enseignement. Au travers de l'approche des technologies contemporaines, il offre à l'élève l'occasion de se confronter à des situations concrètes et de mettre en oeuvre des savoir-faire en vue de réalisations. En classes de 5e et de 4e, la technologie est susceptible d'être associée à d'autres disciplines dans la construction de parcours diversifiés. Ces parcours sont ouverts à tous les élèves, ils reposent sur une démarche pédagogique qui sollicite, au travers d'activités motivantes et valorisantes, l'adhésion des élèves et répond plus étroitement à leurs besoins. En classe de quatrième, peuvent également être organisés dans certains établissements des « groupes nouvelles technologiques appliquées ». Ces groupes, qui mettent l'accent sur les travaux et réalisations faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, visent à développer la motivation des élèves. La technologie, qui constitue dans ces groupes la discipline support du projet élaboré par l'équipe enseignante, participe également à la structuration des différents apprentissages. A l'issue de la classe de 4e les élèves qui souhaitent approfondir leurs connaissances technologiques auront la possibilité, à partir de la rentrée scolaire 1999, de suivre une classe de 3e à option technologie. Outre un accroissement de l'horaire consacré à cette discipline et le renforcement des activités proposées, cette classe permettra aux élèves de mieux étayer leur choix d'orientation en fin d'année, entre les enseignements généraux, technologiques et professionnels. Enfin, les classes technologiques implantées en lycée professionnel continuent d'être proposées aux élèves manifestant un intérêt encore plus marqué pour la technologie.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27553

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1824

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3810